



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2024

**DÉLIBÉRATION n° 2024-38 du 3 avril 2024**

**OBJET : Tarification salon Vins, Fromages et Produits du Terroir**

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 19 mars 2024</p>	<p>L'An deux mille vingt-quatre le trois avril, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><b><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></b> M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme GAUTHIER, Mme PERDEREAU, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><b><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></b> Mme JANIN par Mme TALLEC, M. GOURTAY par M. CRUZILLAC, M. DANIEL par Mme PERDEREAU</p> <p><b><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u></b> Mme LE MAÎTRE</p>
---	--

M. EMMENECKER est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DÉLIBÉRATION n°2024-38 du 3 avril 2024**

**OBJET : Tarification salon Vins, Fromages et Produits du Terroir**

La Ville d'Arpajon organise un salon Vins, Fromages et Produits du Terroir qui se tiendra les 8 et 9 juin 2024.

Les tarifs des emplacements 2023 pour les 2 jours étaient :

- 228 € TTC l'emplacement comprenant 2 mètres linéaires
- 342 € TTC l'emplacement comprenant 3 mètres linéaires
- 50% de réduction pour les commerçants de la ville d'Arpajon

Il est proposé pour 2024 revaloriser le tarif des emplacements pour les 2 jours à hauteur de 4,45% arrondi à l'euro supérieur, soit :

- 238 € TTC l'emplacement comprenant 2 mètres linéaires
- 357 € TTC l'emplacement comprenant 3 mètres linéaires

La réservation de l'emplacement est effective à compter de la réception du dossier complet et sous réserve du respect du type d'exposition.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la fixation du tarif des emplacements du salon Vins, Fromages et produits du Terroir 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des Collectivités territoriales,

**VU** sa délibération n° 2023-77 du 18 octobre 2023 fixant le taux d'actualisation des tarifs pour 2023 à +4,45%,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de ce salon pour l'attractivité commerciale de la commune et la mise en valeur des produits et terroirs de qualité,

**VU** l'avis de la commission animations de la ville du 5 mars 2024,

**Après en avoir délibéré,**

**ADOpte** les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public communal lors du salon Vins, Fromages et produits du Terroir comme suit :

- 238 € TTC l'emplacement comprenant 2 mètres linéaires
- 357 € TTC l'emplacement comprenant 3 mètres linéaires

**DIT** que tous les tarifs tels que présentés seront applicables à compter du 10 avril 2024.

**PRECISE** que les recettes seront encaissées sur la régie « culture et manifestations » du Budget Communal.

**DONNE** pouvoir au Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 5 abstentions (Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI)**

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Le Maire,  
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire



*(Handwritten signature)*  
Christian BERAUD.

Accusé de réception en préfecture  
091-219100211-20240403-202438-DE  
Reçu le 09/04/2024